

Procédure de mise en œuvre d'un arbre de la laïcité

Présentation de l'opération « Arbre de la Laïcité » à la Mairie, aux parents d'élèves et aux enseignants à l'occasion d'un Conseil d'école (de préférence le 1^{er}).

Bref rappel historique de la Laïcité.

Choix d'un lieu de plantation non loin de l'école ou de la Mairie.

Détermination de l'essence de l'arbre par les élèves et le responsable espaces verts de la commune.

Réalisation d'une plaque commémorative indiquant par exemple : « Arbre de la Laïcité, planté le --/-- /---- par la Municipalité de ----- et les Délégués départementaux de l'Education nationale. »

Sources de financement (possibilité de partenaires multiples).

Date de plantation (de préférence le 9 décembre « Journée de la Laïcité »).

Organisation de la cérémonie (prises de paroles, acteurs de la plantation).

Liste des invités (dont l'IEN de la Circonscription et l'O.C.C.E) avec cartons d'invitation.

Contact avec la presse locale.

